

Voici le courrier qui vient de partir au préfet du Pas-de-Calais, à propos des sans papiers qui ont été arrêtés dimanche à Calais et sont encore en CRA.

Monsieur le Préfet,

Le TGI de Lille a ordonné ce 10 juillet la mise en liberté de deux femmes, arrêtées le 8 juillet par la Police de l'Air et des Frontières à Calais.

Le juge a considéré que l'arrestation, lors d'un cortège déclaré, porte atteinte à la liberté de manifestation. Cette liberté n'est pas réservée aux citoyens français.

Le TGI de Coquelles a, lui, le même jour, maintenu en détention, deux hommes, qui étaient dans la même situation.

Je me permets, Monsieur le Préfet, de vous demander de bien vouloir cesser les procédures à l'encontre de ces deux hommes.

je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses

Calais, le 11/07/18.

pour SALAM Nord /Pas-de-Calais,

JC Lenoir